



Changement de statut en vie privé et vie familiale

Par **sand**, le **26/09/2008** à **17:03**

Bonjour,rnrnJe souhaiterai votre avis sur ma situation. J'ai un titre de séjour étudiant qui va bientôt être périmé et je n'ai encore trouvé un CDI. Est-ce que je pourrai avoir un titre "vie privée, vie familiale" si je me marie? Mon fiancé (étranger également) vient d'avoir un statut commerçant. Il vient de créer une SARL et je suis associée.rnJe vous remercie.

Par **citoyenalpha**, le **02/10/2008** à **06:09**

Bonjourrnrnvous pouvez en faire la demande mais l'acceptation du changement de statut ne peut vous être garantie même en cas de mariage avec votre ami.rnrnRestant à votre disposition.

Par **sand**, le **02/10/2008** à **12:34**

Merci d'avoir répondu citoyenalpha,rnrnIl y aurait donc plus de chance que je fasse un changement en statut commerçant pour faire une co-gérance, au lieu du changement en Vie prie privée vie fam.?, comme j'ai la moitié des parts de la société.rnrnCordialement.